

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DLH 410 Demande de subventions complémentaires portant sur 12 opérations d'acquisition-amélioration ou de construction de 145 logements sociaux (54 PLAI - 63 PLUS - 28 PLS) par ELOGIE-SIEMP (4.689.041 euros).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2016 DLH 94 du Conseil de Paris des 17, 18 et 19 mai 2016 autorisant la location par bail emphytéotique à ELOGIE-SIEMP de l'immeuble 43 rue de Châteaudun (9e) ;

Vu la délibération 2017 DLH 285 du Conseil de Paris des 11, 12 et 13 décembre 2017 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme comportant 6 logements sociaux (4 PLAI et 2 PLUS) et un local d'activités à réaliser par ELOGIE-SIEMP 43 rue de Châteaudun (9e) ;

Vu la délibération 2010 DLH 389 du Conseil de Paris des 15 et 16 novembre 2010 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme de construction comportant 4 logements PLA-I, 10 logements PLUS et un local d'activités à réaliser par la SIEMP (désormais ELOGIE-SIEMP) 97, rue du Faubourg du Temple (10e) ;

Vu la délibération 2008 DLH 026 du Conseil de Paris du 21 avril 2008 autorisant la location par bail emphytéotique à la SIEMP (désormais ELOGIE-SIEMP) de l'immeuble 4, rue Gustave Goublier (10e) ;

Vu la délibération 2012 DLH 291 du Conseil de Paris des 10 et 11 décembre 2012 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme comportant 2 logements PLA-I et 6 logements PLUS à réaliser par la SIEMP (désormais ELOGIE-SIEMP) 4, rue Gustave Goublier (10e) ;

Vu la délibération 2013 DLH 236 du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2013 autorisant la location par bail emphytéotique à la SIEMP (désormais ELOGIE-SIEMP) de l'immeuble 8, rue Godefroy Cavaignac (11e) ;

Vu la délibération 2014 DLH 1137 du Conseil de Paris des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme de construction comportant 2 logements PLA-I, 6 PLUS et 2 PLS et un local d'activités à réaliser par la SIEMP (désormais ELOGIE-SIEMP) 8, rue Godefroy Cavaignac (11e) ;

Vu la délibération 2014 DLH 1223 du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014 autorisant la location par bail emphytéotique à la SIEMP (désormais ELOGIE-SIEMP) de l'immeuble communal 79, rue Léon Frot / 14, rue Mercœur (11e) ;

Vu la délibération 2016 DLH 353 du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition - réhabilitation comportant 6 logements PLA-I, 12 logements PLUS, 4 logements PLS et un local d'activités à réaliser par la SIEMP (désormais ELOGIE-SIEMP) 79, rue Léon Frot / 14, rue Mercœur (11e) ;

Vu la délibération 2016 DLH 286 du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme de construction comportant 9 logements PLA-I, 6 logements PLUS et un local d'activités à réaliser par la SIEMP (désormais ELOGIE-SIEMP) 26, boulevard de Reuilly (12e) ;

Vu la délibération 2014 DLH 1021 du Conseil de Paris des 16 et 17 juin 2014 autorisant la location par bail emphytéotique à Élogie (désormais ELOGIE-SIEMP) du terrain communal 52 rue de Vouillé (15e) ;

Vu la délibération 2015 DLH 219 du Conseil de Paris des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme de construction comportant 3 logements PLA-I, 3 logements PLUS, 2 logements PLS et un local d'activités à réaliser par Élogie (désormais ELOGIE-SIEMP) 52 rue de Vouillé (15e) ;

Vu la délibération 2006 DLH 305 du Conseil de Paris des 11, 12 et 13 décembre 2006 autorisant la location par bail emphytéotique à la SIEMP (désormais ELOGIE-SIEMP) de l'immeuble communal situé 6 rue Lambert (18e) ;

Vu la délibération 2008 DLH 269 du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2008 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-réhabilitation, comportant 6 logements PLUS, 1 logement PLAI et un local d'activités à réaliser par la SIEMP (désormais ELOGIE-SIEMP) 6 rue Lambert (18e) ;

Vu la délibération 2010 DLH 414 du Conseil de Paris des 13, 14, et 15 décembre 2010 approuvant la modification de la participation de la Ville de Paris au financement de ce programme d'acquisition-réhabilitation, comportant 6 logements PLUS, 1 logement PLAI et un local d'activités à réaliser par la SIEMP (désormais ELOGIE-SIEMP) 6 rue Lambert (18e) corrélativement à sa transformation en démolition-reconstruction, comportant 1 logement PLA-I et 6 logements PLUS ;

Vu la délibération 2016 DLH 284 du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme de construction comportant 2 logements PLA-I, 3 logements PLUS et 2 logements PLS et un local d'activités à réaliser par la SIEMP (désormais ELOGIE-SIEMP) 8, boulevard Barbès (18e) ;

Vu la délibération 2015 DLH 94 du Conseil de Paris des 26, 27 et 28 mai 2015 autorisant la location par bail emphytéotique à la SIEMP (désormais ELOGIE-SIEMP) de l'immeuble communal 5-7, passage Lathuille (18e) ;

Vu la délibération 2016 DLH 13 du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme de construction comportant 3 logements PLA-I et 3 logements PLUS à réaliser par la SIEMP (désormais ELOGIE-SIEMP) 5-7, passage Lathuille (18e) ;

Vu la délibération 2016 DLH 356 du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition - réhabilitation comportant 5 logements PLA-I, 4 logements PLUS et un local d'activités à réaliser par la SIEMP (désormais ELOGIE-SIEMP) 13, rue Ramey (18e) ;

Vu la délibération 2016 DLH 352 du Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme de construction comportant 2 logements PLA-I, 2 logements PLUS, 2 logements PLS et un local d'activités à réaliser par la SIEMP (désormais ELOGIE-SIEMP) 20, rue des Roses (18e) ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver l'octroi d'une subvention complémentaire d'un montant cumulé de 4.689.041 euros en vue du financement complémentaire des programmes portant sur 12 opérations d'acquisition-amélioration ou de construction de 145 logements sociaux (54 PLAI – 63 PLUS – 28 PLS) à réaliser par ELOGIE-SIEMP ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la participation de la Ville de Paris au financement complémentaire des programmes suivants :

- 43 rue de Châteaudun (9e)
- 97, rue du Faubourg du Temple (10e)
- 4, rue Gustave Goublier (10e)
- 8, rue Godefroy Cavaignac (11e)
- 79, rue Léon Frot / 14, rue Mercœur (11e)
- 26, boulevard de Reuilly (12e)
- 52 rue de Vouillé (15e)
- 6 rue Lambert (18e)
- 8, boulevard Barbès (18e)
- 5-7, passage Lathuille (18e)
- 13, rue Ramey (18e) ;
- 20, rue des Roses (18e) ;

Article 2 : Pour ces programmes, ELOGIE-SIEMP bénéficiera d'une subvention complémentaire d'un montant cumulé de 4.689.041 euros, répartie de la façon suivante :

Adresses	subventions
----------	-------------

43 rue de Châteaudun (9e)	133.847 €
97, rue du Faubourg du Temple (10e)	453.265 €
4, rue Gustave Goublier (10e)	166.991 €
8, rue Godefroy Cavaignac (11e)	516.193 €
79, rue Léon Frot / 14, rue Mercœur (11e)	142.470 €
26, boulevard de Reuilly (12e)	167.081 €
52 rue de Vouillé (15e)	286.200 €
6 rue Lambert (18e)	900.000 €
8, boulevard Barbès (18e)	100.000 €
5-7, passage Lathuille (18e)	800.000 €
13, rue Ramey (18e) ;	305.464 €
20, rue des Roses (18e) ;	717.530 €
TOTAL	4.689.041€

Cette dépense sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec ELOGIE-SIEMP les conventions fixant les modalités de versement de la participation de la Ville de Paris au financement de ces treize programmes. Cette convention comportera en outre l'engagement de l'organisme de ne procéder à aucune cession de logement locatif sur le territoire parisien, sauf avis favorable donné par la Ville de Paris en application des articles L 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO